Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 011-211102827-20261023-DEL2026_0012310-DE

DEPARTEMENT DE L'AUDE
CANTON DE QUILLAN

COMMUNE DE PEYREFITTE DU RAZES

Extrait du registre des délibérations
Du conseil municipal n°2026/001

Nombre de membres
En exercice : 07
Présents : 05
Votants : 05

Séance du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 23 octobre à 18h30 le Conseil municipal de la commune de Peyrefitte du Razès dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. TISSEYRE Jacques.

Présents : FERRIE Manuella, POSTEL-GAOUAR Emilie, TISSEYRE Gilles, BLANCHARD Sylvain.
Absents : MARTINEZ Jean-Paul, SERGENT Anne-Céline.

Monsieur TISSEYRE Gilles a été désigné secrétaire.

Date convocation :
14/10/2026

Objet : Demande de subvention auprès du Département pour l'aménagement de la traverse d'agglomération « route départementale 626 ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en 2010 et 2020 la commune a effectué des travaux d'aménagement de la RD 626 dans la traversée d'agglomération afin de réduire la vitesse des véhicules et protéger les habitants.

Il propose de poursuivre ces aménagements, l'objectif est de transformer la traversée en espace public apaisé, lisible, sécurisé et conforme aux attentes des habitants, tout en assurant une cohérence paysagère.

A cet effet, il donne lecture de l'estimatif réalisé par l'Agence Technique Départementale qui s'élève à la somme de 46 400 € HT.

Il propose de solliciter du Département une aide de 35% (soit 16 240 €) pour aider la commune à réaliser ces travaux et demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de réaliser les travaux décrits ci-dessus,
- Sollicite du Département une subvention de 35% (soit 16 240 €) pour alléger la charge de la commune,
- Dit qu'une demande d'aide de 40% (soit 18 560 €) va être déposée auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR,
- Dit qu'une demande de subvention de 5% (soit 2 320 €) va être déposée auprès de la Région,
- Dit que le solde sera financé par les fonds libres de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Le Maire,
P.O.

MAIRIE DE PEYREFITTE DU RAZES ★ AUDE ★

Mise en ligne le : 28/10/2026 11:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Peyrefitte-du-Razès
https://www.intramuros.org/peyrefitte-du-razes/documents_administratifs/84744